

COMPTE-RENDU
de la 37^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 15 mai 2025



Objet : 37^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 15 mai 2025, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du six mai deux mille vingt-cinq adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Marc SCHWARTZ, Jean-Bernard BARTHEL, Durkut CAN, Denis PEIFFER, Hubert BOURING, Claude DECKER, Jean-Luc ECHIVARD, Christiane MALLICK, Bernard CLAVE, Bernard FOUILHAC-GARY, Michaël FREYERMUTH, Armand GILLET, Henri HAXAIRE, Philippe LEGATO, Freddy LITTY, Jean-Luc LUTZ, Patricia MOMPER, Sandrine MOMPER, Daniel MULLER, Franck PHILIPPI, Bertrand POTIE, Jacques SENDRAS, Pascal WEISSLINGER, Yves ZINS, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Nicole BOURESY-DORKEL, Muriele BREITENBACH, Carole DIDIOT, Luc DOLLE, Evelyne FIRTION, Michèle GABRIEL, Christiane HECKEL, Anne-Marie HENRY, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette NICKLAUS, Michel ROUCHON, Jean-Paul SCHMITT, Corinne THINNES, Maxime TRITZ, Céline BRULLARD suppléante de Jean-Pierre MULLER, Julien IMPROVISATO suppléant de Bernard ROHR, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

Procurations: Gaston MEYER ayant donné pouvoir à Daniel MULLER, Sonia BUR ayant donné pouvoir à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Cyrille FETIQUE ayant donné pouvoir à Jean-Claude KRATZ, Fabien PEIFER ayant donné pouvoir à Jean-Luc LUTZ, Sébastien SCHMITT ayant donné pouvoir à Yves ZINS, Stéphanie BEDE-VÖLKER ayant donné pouvoir à Denis PEIFFER, Virginie BLAZY ayant donné pouvoir à Hubert BOURING, Christine CARAFA ayant donné pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Alain DANN ayant donné pouvoir à Bernadette NICKLAUS, Jean-Claude FELD ayant donné pouvoir à Patricia MOMPER, Christine MARCHAL ayant donné pouvoir à Carole DIDIOT, Jeannine QUODBACH ayant donné pouvoir à Jean-Luc ECHIVARD, Jean-Claude VOGEL ayant donné pouvoir à Roland ROTH,

Excusés : Pierre-Jean DIDIOT, Lucien DORSCHNER, Ludovic ESTREICH, Philippe WAGNER, Sylvie THIRION.

Absents non excusés : Hervé RUFF, Pascal TARILLON, Marielle ALLARD, Alain BARDA, Eric BAUER, François BOURBEAU, Régis BRUCKER, Sébastien JUNG, Sophia MATTA, Jean-Luc NEUMANN.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services
Mme HECTOR, Directrice Générale des Services Techniques
Mme LETT, Directrice Générale Adjointe chargée des Ressources Humaines
Mme CHAUVET, Directrice Générale Adjointe
Mme KEMPENICH, Directrice des Finances

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Suite à une demande de modification formulée par M. Marc ZINGRAFF, l'adoption du compte-rendu de la séance plénière du 13 mars 2025, est reportée à la prochaine séance.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 15 mai 2025

01. Administration générale

01.1 *Recomposition de l'assemblée communautaire dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux en 2026*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider, pour la reconstitution de l'assemblée communautaire issue des élections de 2026, une répartition des sièges issue d'un accord local et identique à celle qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la fusion des EPCI, à savoir :

Communes	Nombre de sièges
Sarreguemines	22
Sarralbe	5
Grosbliedestroff	4
Puttelange-aux-Lacs	3
Woustviller	3
Hambach	3
Rouhling	2
Willerwald	2
Neufgrange	2
Hundling	2
Rémelfing	2
Holving	2
Sarreinsming	2
Rémering-lès-Puttelange	2
Bliesbruck	1
Saint-Jean-Rohrbach	1
Wiesviller	1
Loupershouse	1
Zetting	1
Hilsprich	1
Lixing-lès-Rouhling	1
Le Val-de-Guéblange	1
Ippling	1
Kalhausen	1
Wittring	1
Woelfling-lès-Sarreguemines	1
Grundviller	1
Blies-Guersviller	1
Siltzheim	1
Frauenberg	1
Blies-Ébersing	1
Ernestviller	1
Kappelkinger	1
Guebenhouse	1

Richeling	1
Nelling	1
Hazembourg	1
Kirviller	1
TOTAL	80

De proposer cette répartition des sièges aux communes membres de l'EPCI, afin de leur permettre de se prononcer par délibération avant le 31 août 2025,

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

06. Développement économique

06.1 Cession de terrains à D GREEN Parc d'Activités de Woustviller

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la SEBL GE, à céder à la SCI SALOU représentant la Société D GREEN, ou toute autre personne ou société représentant ladite société, les parcelles 419 et 421 section 8 d'une superficie totale de 880 m² située sur la Zone d'Activités de Woustviller, au prix de 2,50 € HT/m² pour les 880 m², soit un total de 2 200 € HT,

De conférer à la présente délibération une durée de validité d'un an,

D'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

06.2 Moselle Attractivité : convention 2025-2027

Décide

à l'unanimité des voix, 2 ne prennent pas part au vote

D'approuver la convention avec l'agence Moselle Attractivité portant sur la période 2025-2027 jointe en annexe,

D'accorder à Moselle Attractivité, au titre de l'exercice 2025, une contribution financière à hauteur de 1,50 € par habitant, soit un montant total de 95 325 €,

D'autoriser le Président ou les Vice-présidents délégués au développement économique et touristique à signer la convention, à prendre toute mesure nécessaire à la réalisation de cette adhésion et au paiement de la contribution financière qui y est liée,

M. Roland ROTH en tant que délégué titulaire et Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF en tant que délégué suppléante au sein de l'agence Moselle Attractivité ne prennent part ni au débat ni au vote.

08. Tourisme

08.1 Convention de financement de l'association "Bassin Touristique de la Sarre et de la Marne au Rhin" 2025-2027

Décide

à l'unanimité des voix, 3 ne prennent pas part au vote

D'adopter les termes de la convention jointe à la présente délibération, formalisant la répartition des contributions des EPCI membres de l'association du Bassin touristique des canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin pour 2025-2027 et l'adhésion de ladite association au projet Interreg RIVIERA à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2028,

D'inscrire annuellement au budget le montant de la cotisation de 500 €,

D'inscrire annuellement au budget le montant de la subvention de la CASC auprès de l'association du Bassin touristique des canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin, d'un montant de 21 000 € pour les exercices 2025, 2026 et 2027,

D'approuver la participation de la CASC au projet Interreg RIVIERA en tant que partenaire méthodologique,

D'autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer la convention de financement du Bassin touristique des canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin et à signer tout éventuel avenant ou acte permettant la prolongation, des ajustements et la mise en œuvre de la présente délibération, ladite convention annulant et remplaçant la convention de financement 2022-2025,

D'autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer l'attestation d'engagement au projet RIVIERA ainsi que tout document ou acte se rapportant à ce projet transfrontalier dans le cadre du programme Interreg.

Roland ROTH, Joël NIEDERLAENDER et Bernard FOUILHAC-GARY ne prennent pas part au débat et vote.

09. Urbanisme

09.1 Avis sur le projet de SRADDET

Décide

à l'unanimité des voix,

Approuve l'avis joint à la présente délibération sur le projet de SRADDET modifié de la Région Grand Est,

Autorise le Président à signer ledit avis et à le communiquer aux instances compétentes.

10. Habitat

10.1 Avis sur le projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030

Décide

à l'unanimité des voix,

D'émettre un avis défavorable circonstancié sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030,

considérant que :

- Le nombre de places prévues pour une aire d'accueil est de 30 places, alors que l'aire existante de 30 places intégrait 6 places attribuées à la Communauté de Communes du pays de Bitche, qui n'est plus obligée par le nouveau schéma. Il conviendrait donc d'abaisser le nombre de places dédiées à la CASC à 24, d'autant qu'une capacité de 24 places répondrait davantage aux besoins des familles, qui ne souhaitent pas stationner auprès de groupes tiers. Cette capacité faciliterait également la potentielle délocalisation de l'aire et permettrait d'éviter une hausse des coûts qui lui sont liés dans une période de forte contrainte budgétaire ;
- La situation et le choix du site d'une aire d'accueil reviendra aux élus locaux, pouvant relever d'une réhabilitation de l'aire actuelle ou de son implantation sur un site tiers à déterminer.
- La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a engagé des travaux d'aménagement d'une aire de grand passage parmi les premiers EPCI de Moselle.

Il est en outre attendu de l'assemblée que :

- L'Etat accorde des subventions significatives aux EPCI en charge de réaliser de nouveaux équipements ou de réhabiliter d'anciennes aires d'accueil des gens du voyage,
- L'Etat accorde, dans le respect de l'esprit de la loi dite « Besson », un soutien systématique des forces de l'ordre et de la justice en faveur des collectivités et des propriétaires des sites occupés irrégulièrement par des groupes de gens du voyage et de procéder à des mises en demeure administratives lorsque ces occupations sont réalisées sur l'espace public,

L'assemblée est enfin disposée à :

- Contribuer à l'élaboration d'un diagnostic en accord et partenariat avec la Ville de Sarreguemines afin d'identifier les occupants des terrains attenants à l'aire d'accueil située rue du Burgerbach, ainsi que leurs activités et les conditions règlementaires et sanitaires afférentes,
- Participer à un groupe de travail proposé par le Préfet et le Président du département le cas échéant sur les problématiques sociales et de santé des gens du voyage,
- Inclure le public « gens du voyage » aux publics cibles du Contrat Local de Santé, notamment en matière de prévention et d'accès aux soins, en association avec le médiateur santé du département de la Moselle,

L'assemblée autorise le Président ou la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les dispositions nécessaires à la transmission de la présente délibération, portant avis sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Moselle 2025-2030.

10.2 Attribution d'une aide financière à la production de logements sociaux à la SEM SCH pour la réhabilitation du foyer AMLI en pension de famille et résidence sociale

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder une aide financière à hauteur 276 000 € à la SEM Sarreguemines Confluences Habitat pour le projet de construction de 69 logements rue du Champ de Mars à Sarreguemines portant réhabilitation du foyer AMLI, dans le cadre du dispositif communautaire de soutien au développement du parc locatif social,

D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à verser les aides, à signer tout document et prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Etant précisé que cette subvention sera inscrite au compte 20415342 et que les crédits seront inscrits au budget principal des exercices 2025 et 2026.

10.3 Convention de projet MO10L041301 avec l'EPFGE et la commune de Sarralbe pour le projet de logements quartier Tavaux

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adhérer, en tant que partenaire conseil et méthodologique, à la convention de projet n° MO10L041301 relative à la requalification de la rue Tavaux à Sarralbe, associant la Ville de Sarralbe et l'Etablissement Public Foncier du Grand Est,

D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer ladite convention, annexée à la présente délibération, ainsi que tout avenant devant intervenir pour modifier ou prolonger cette convention.

13. Equipements sportifs

13.1 Evolution du règlement du Fonds de concours Équipements Sportifs 2021-2023

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adopter le règlement de fonds de concours équipements sportifs programme 2021-2023 amendé et modifié joint à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à engager les démarches nécessaires à cet effet.

13.2 Création d'un parcours d'eau vive à Grosbliederstroff

Décide

à l'unanimité des voix,

De reconnaître un bassin d'eau vive sur le ban communal de Grosbliederstroff comme étant un équipement sportif d'intérêt communautaire,

D'adopter la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communautaire d'un bassin d'eau vive sur le ban communal de Grosbliederstroff pour un budget prévisionnel de 1 922 000 € HT,

De clôturer la convention de mandat signée entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la Commune de Grosbliederstroff en 2022 après que la Commune aura honoré l'intégralité des dépenses lui incombant,

De valider la participation de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au projet Interreg « bassin d'eau vive » en tant que co-financeur et chef de file,

De solliciter une subvention Interreg à hauteur de 40 % des dépenses publiques éligibles présentées par la CASC,

De s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait pas être couvert par les subventions Interreg,

De valider le lancement en 2025 des études de maîtrise d'œuvre et études complémentaires (étude de sol notamment),

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué aux Equipements Sportifs à lancer les consultations et à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de ce projet,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué aux Equipements Sportifs à signer l'ensemble des documents administratifs relatifs à ce projet et à prendre toutes les mesures s'y rattachant, dont les documents relatifs au dépôt d'un dossier Interreg VI, notamment les attestations d'engagement et de fonds propres,

De prévoir pour le budget 2025 au compte 23 les crédits à hauteur de 75 000 € pour permettre le démarrage de l'opération,

De prévoir en conséquence lors d'une prochaine DM le transfert de 75 000 € du compte 45814 (crédits prévus initialement au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée) au compte 23,

De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet en dépenses et en recettes pour les exercices 2026 et 2027.

13.3 Création d'un parcours compact au Golf Sarreguemines Confluences

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider les travaux de réaménagement du parcours 18 trous du Golf Sarreguemines Confluences à engager en 2025,

De valider le projet de création d'un parcours compact de 9 trous dans l'emprise du Golf Sarreguemines Confluences tel que décrit financièrement et techniquement dans la pièce annexée à la présente délibération,

De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation du parcours compact aux budgets 2025 et 2026,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué aux Equipements Sportifs à lancer les consultations et à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux et leurs éventuels avenants relatifs à ce projet d'ensemble,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué aux Equipements Sportifs à engager l'ensemble des démarches permettant la réalisation de ce projet et en particulier à signer les documents administratifs correspondants,

D'autoriser le Président à solliciter des demandes de subvention auprès de la Région Grand Est et de l'Agence Nationale du Sport.

16. Politique de la ville

16.1 Subvention 2025 à la Mission Locale

Décide

à l'unanimité des voix, 7 ne prennent pas part au vote

D'accorder une subvention à hauteur de 65 035,60 € à la Mission locale au titre de l'année 2025,

Etant précisé que le versement de cette subvention, réparti entre un premier versement de 50 % de l'année N-1 à réception du budget prévisionnel de l'année N et un solde après réception du bilan d'activités, fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Vice-Président délégué à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération,

M. Roland ROTH, Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, M. Jean-Claude KRATZ, M. Philippe LEGATO, Mme Christiane HECKEL, Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR et M. Franck PHILIPPI ne prennent part ni au débat, ni au vote.

16.2 Participation au projet MOSAICS dans le cadre d'un projet INTERREG

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la participation de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en tant que partenaire financier au projet « MOSAICS » sur la période 2025-2026-2027, dans le cadre du programme Interreg de la zone fonctionnelle du GECT SaarMoselle pour un budget total de 17 337,60 €,

De solliciter auprès de la zone fonctionnelle SaarMoselle une subvention INTERREG à hauteur de 13 870,08 € dans le cadre du projet transfrontalier MOSAICS,

De s'engager à apporter un financement propre de la CASC à hauteur de 3 467,52 € répartis sur 2025-2026-2027 au travers de la valorisation du temps de travail de la chargée de mission santé de la CASC et la prise en charge de frais externes,

D'inscrire les sommes nécessaires aux budgets 2025-2026-2027 et de couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait pas être couvert par les subventions,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué au Contrat Local de Santé à signer l'attestation d'engagement annexée à la présente délibération ainsi que tout document et/ou acte se rapportant au projet transfrontalier MOSAICS dans le cadre du programme INTERREG de la zone fonctionnelle SaarMoselle.

16.3 Demande de subvention au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - Espace Seniors

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association Espace Seniors de Sarreguemines, une subvention de 1 200 € au titre de l'exercice 2025 pour le projet « En avant les seniors 2025 »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subventions de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet, et à signer le contrat d'engagement républicain avec l'association Espace Seniors de Sarreguemines,

16.4 Demande de subvention au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - CAP EMPLOI

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à CAP EMPLOI une subvention de 2 000 € au titre de l'exercice 2025 pour l'action en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des publics issus des quartiers prioritaires,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé », et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet et à signer le contrat d'engagement républicain avec CAP EMPLOI.

16.5 Demande de subvention au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - CIDFF

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'accorder au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de Moselle Est au titre de l'exercice 2025 :

- Une subvention de 800 € au titre de l'action « accompagnement des femmes vers et dans l'emploi »,
- Une subvention de 1 920 € au titre de l'action « Et si c'était TOI, et si c'était MOI... »,
- Une subvention de 800 € au titre de l'action « Jeunes et violences : agissons ensemble pour un avenir sans peur »
- Une subvention de 500 € au titre de l'« action de prévention dans le cadre du 25 novembre »

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer le contrat d'engagement républicain avec le CIDFF,

Mme Nicole MULLER-BECKER ne prend part ni au débat ni au vote.

16.6 Demande de subvention au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - Ludothèque Beausoleil

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à la Ludothèque Beausoleil au titre de l'exercice 2025 :

- Une subvention de 500 € pour le projet « Atelier d'éveil au Plaisir de Lire »
- Une subvention de 880 € pour le projet « Papothèque »
- Une subvention de 500 € pour le projet « Jeux en cités »

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.7 Demande de subvention au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - ASS Tennis

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'accorder à l'association AS Sarreguemines Tennis une subvention de 300 € au titre de l'exercice 2025 pour l'action « tennis scolaire quartiers prioritaires »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé », et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet et à signer le contrat d'engagement républicain avec l'AS Sarreguemines Tennis.

M. Jean-Marc SCHWARTZ ne prend part ni au débat ni au vote.

**16.8 Demande de subvention au titre de la cohésion sociale de l'agglomération -
IME Himmelsberg**

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'IME Le Himmelsberg (Groupement de Coopération Médico-Social 3S) au titre de l'exercice 2025, une subvention de 5 000 € au titre du projet d'aménagement d'un city-stade et d'une aire de jeux au sein de l'établissement,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer le contrat d'engagement républicain avec l'IME Le Himmelsberg.

**16.9 Demande de subvention au titre de la cohésion sociale de l'agglomération -
Proximité**

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'accorder à l'association Proximité au titre de l'exercice 2025, une subvention de 4 000 € pour le projet « prise en charge et suivi des victimes de violences intrafamiliales »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

M. Jean-Claude CUNAT ne prend part ni au débat ni au vote.

**16.10 Demande de subvention au titre de la cohésion sociale de l'agglomération -
La Coccinelle**

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association « Les amis de la Coccinelle » au titre de l'exercice 2025, une subvention de 2 000 € pour l'action « Lieu d'accueil Enfants-Parents »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.11 Demande de subvention au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - CDAD

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD) de la Moselle au titre de l'exercice 2025, une subvention de 1 500 € pour le projet « Consultations et informations juridiques au point-justice du tribunal judiciaire de Sarreguemines »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.12 Demande de subvention au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - CMSEA

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) au titre de l'exercice 2025 une subvention de 1 800 € pour son action en faveur des femmes victimes de violences conjugales et familiales,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.13 Demande de subvention au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - Petits frères des pauvres

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association « Petits frères des pauvres » au titre de l'exercice 2025 une subvention de 1 300 € pour l'action « Théâtre –Débat visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

18. Transports

18.1 Concession de service mobilier urbain - Choix du concessionnaire

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le choix de l'entreprise CITYZ MEDIA pour la concession de mobilier urbain du réseau Cabus à compter du 1^{er} août 2025 et ce, pour une durée de 15 ans,

D'approuver le contrat de concession et ses annexes,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le contrat de concession avec CITYZ MEDIA et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

24. Voirie

24.1 Abaissement de voirie Chemin de la Bruchwies RD 110 G à Sarreguemines - convention de travaux

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la signature de la convention de travaux avec le Département de la Moselle, pour la réalisation des travaux d'abaissement de voirie sous l'ouvrage SNCF au niveau de la RD 110 G à Sarreguemines ci-jointe,

D'autoriser le Président ou les Vice-Présidents délégués aux ordures ménagères ou aux voiries communautaires à signer ladite convention et toutes les pièces ou documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire ainsi que tout avenant ultérieur éventuel.

26. Sécurité et hygiène

26.1 Elaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le lancement de l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde qui devra être arrêté avant le mois de novembre 2026.

D'autoriser le Président à engager toutes démarches en ce sens auprès des services de l'Etat, du Conseil régional Grand-Est, du Conseil départemental de la Moselle, du SDIS de la Moselle et des communes membres de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

27. Divers

27.1 Décisions du Président - période du 1er janvier au 1er avril 2025

Décide

à l'unanimité des voix,

Prendre acte des 6 décisions prises (sur la période du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2025), annexées à la présente délibération, par le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ce, conformément aux délégations de pouvoir lui étant accordées, dont le détail est le suivant :

6	01/04/25	Acquisition d'une parcelle située à Sarralbe auprès de la Commune de Herbitzheim (annule et remplace la décision du 06/03/25)	D'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée section 16 n°116, d'une superficie de 1 910 m ² , située sur le ban de Sarralbe auprès de la Commune d'Herbitzheim, pour un montant de 1 910 € HT, par acte administratif
5	21/03/25	Versement de la cotisation annuelle au profit de l'I2L	D'accorder à l'association I2L une cotisation d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2025
4	06/03/25	Cession de parcelles au SDIS de la Moselle pour l'unité opérationnelle des Sapeurs-Pompiers de Sarreguemines	De céder au SDIS de la Moselle, pour l'unité opérationnelle des sapeurs-pompiers de Sarreguemines, les parcelles n°287 et 288 section 11 situées à Sarreguemines, d'une superficie totale de 8,37 ares, à l'euro symbolique, par acte administratif
3	06/03/25	Cession d'un terrain sur la zone artisanale de Rouhling à la société Froid Est Energie	De céder la parcelle n°777 section 4 d'une superficie de 6 365 m ² , située dans la zone artisanale de Rouhling, au prix de 10 € HT/m ² pour les 4 140 m ² de surfaces aménageables et au prix de 2,50 € HT/m ² pour les 2 225 m ² de talus, soit un total de 49 962,50 € HT à la société Froid Est Energie, u toute personne physique ou morale se substituant à elle, par acte de vente confié au cabinet notarial PEFFERKORN, BAILLOT et THINES
2	06/03/25	Acquisition d'une parcelle située à Sarralbe auprès de la Commune de Herbitzheim	D'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée section 16 n°116, d'une superficie de 1 966 m ² , située sur le ban de Sarralbe auprès de la Commune d'Herbitzheim, pour un montant de 1 966 € HT, par acte administratif
1	03/02/25	Versement de la cotisation annuelle au profit de l'AVUF	D'accorder à l'association AVUF une cotisation d'un montant de 600 € au titre de l'année 2024, afin qu'elle poursuive sa mission

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15

Le Président du Conseil Communautaire,
Monsieur Roland ROTH



Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire